

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 1 décembre 2023	N° 2023-627

Convocation du 24 novembre 2023

Aujourd'hui vendredi 1 décembre 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Patrick BOBET, M. Christophe DUPRAT, M. Michel LABARDIN, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Franck RAYNAL, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stéphanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Patrick LABESSE à Mme Anne LEPINE
M. Jean-François EGRON à Mme Nathalie LACUEY
M. Baptiste MAURIN à M. Alexandre RUBIO
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Camille CHOPLIN
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Pascale PAVONE
Mme Marie RECALDE à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET jusqu'à 11h et de 15h42 à 18h06
Mme Christine BOST à M. Stéphane DELPEYRAT de 13h15 à 13h35 et de 14h45 à 15h14
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Christine BOST à partir de 17h18
M. Alain GARNIER à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH de 15h44 à 17h14 et à partir de 19h17
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Bastien RIVIERES à partir de 13h
Mme Andréa KISS à Mme Béatrice DE FRANÇOIS à partir de 19h02
Mme Delphine JAMET à Mme Brigitte BLOCH à partir de 14h45
M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET à partir de 17h
Mme Josiane ZAMBON à M. Alain ANZIANI à partir de 19h12
M. Jérôme PEScina à M. Franck RAYNAL à partir de 17h
M. Michel POIGNONEC à M. Michel LABARDIN à partir de 14h45
M. Franck RAYNAL à M. Jérôme PEScina de 13h16 à 13h35 et de 14h45 à 15h27
M. Emmanuel SALLABERRY à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 17h
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 17h20
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY à partir de 18h41
Mme Fatiha BOZDAG à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 17h
Mme Pascale BRU à Mme Typhaine CORNACCHIARI à partir de 17h18
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY de 10h15 à 13h35
M. Gérard CHAUSSET à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h42
Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Bruno FARENIAUX de 12h à 13h35
Mme Laure CURVALE à Mme Eve DEMANGE à partir de 17h37
M. Olivier ESCOTS à M. Jean-Claude FEUGAS de 14h45 à 17h39
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET à partir de 16h15
M. Gilbert DODOGARAY à Jean TOUZEAU à partir de 19h12
M. Bruno FARENIAUX à Mme Véronique FERREIRA à partir de 17h55
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET jusqu'à 12h30
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Simone BONORON à partir de 11h30
Mme Anne-Eugénie GASPAS à M. Frédéric GIRO jusqu'à 11h
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 14h45
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI à partir de 15h20
M. Radouane JABER à M. Guillaume MARI jusqu'à 10h30
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN de 10h30 à 13h
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS jusqu'à 10h35
M. Jacques MANGON à M. Fabrice MORETTI à partir de 15h50
M. Guillaume MARI à M. Radouane JABER à partir de 18h56
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI de 14h45 à 15h40
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY à partir de 18h44
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC de 11h10 à 13h35
M. Patrick PUJOL à M. Christian BAGATE à partir de 14h45
M. Fabien ROBERT à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 15h50

Mme Nadia SAADI à M. Didier CUGY à partir de 14h59
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Amandine BETES à partir de
18h18
M. Thierry TRIJOLET à Mme Stéphanie ANFRAY à partir de 18h21

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 1 décembre 2023	<i>Délibération</i>
		<i>N° 2023-627</i>

**Partenariat entre Bordeaux Métropole, la Ville de Bordeaux
et l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Bordeaux
dans le cadre d'une convention cadre triennale 2024-2026
Subvention pour action - Convention - Décision - Autorisation**

Madame Céline PAPIN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1 – Présentation de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Bordeaux (ENSAP Bordeaux)

L'école nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux (ENSAP Bordeaux) est un établissement d'enseignement supérieur et de recherche, constitué sous la forme d'Etablissement Public Administratif, sous tutelle conjointe du ministère de la Culture et du ministère chargé de l'Enseignement supérieur, de la Recherche. Elle accueille 1020 étudiants, 150 enseignants et enseignants-chercheurs et emploie 50 personnels administratifs.

L'école concourt à la réalisation des missions du service public de l'enseignement supérieur pour ce qui concerne l'architecture et le paysage et participe aux stratégies nationales de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elle veille au respect de la diversité architecturale, paysagère et culturelle et a pour mission d'assurer la formation initiale et continue tout au long de la vie des professionnels de l'architecture, de la ville, des territoires et du paysage.

A l'international, des relations sont entretenues avec de nombreux établissements donnant lieu à des actions de coopération spécifiques : ateliers, interventions pédagogiques d'enseignants, programmes de recherche et coopération technique, certificat international, filières francophones. L'école propose également, dans le cadre de ses conventions, une mobilité enseignante. Elle est membre de plusieurs réseaux liés à ses domaines : Association Européenne pour l'Enseignement de l'Architecture, European Network of Heads of Schools of Architecture-réseau Amérique latine, European Council of Landscape Architecture Schools, Réseau Le Notre, Agence Universitaire de la Francophonie.

2 – Présentation du partenariat entre l'ENSAP Bordeaux, Bordeaux Métropole et la Ville de Bordeaux

Afin de favoriser les liens entre monde universitaire et collectivités locales, Bordeaux Métropole et l'ENSAP Bordeaux ont établi un partenariat formalisé par des conventions-cadre triennales en 2014-2017 et 2017-2020. La convention 2021-2023 a également inclus la ville de Bordeaux.

Les actions développées tout au long de ces années ont permis une réflexion croisée sur l'aménagement urbain, les pratiques et les connaissances des écoles et pays concernés. Elles ont également permis de mettre en œuvre des mobilités internationales pour près de 350 étudiants argentins, camerounais, chiliens, français et mexicains. Les ateliers réalisés ont ainsi participé à la professionnalisation des étudiants et à l'échange d'expertise entre enseignants, outre des réflexions approfondies sur des projets urbains, des sites patrimoniaux, la nature et la biodiversité en ville et la participation citoyenne.

Les partenaires confirment leur volonté conjointe d'étendre le rayonnement du territoire bordelais et métropolitain de façon coordonnée et cohérente, en particulier dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la mobilité internationale des jeunes. L'objectif général est de participer à des échanges culturels, scientifiques et pédagogiques avec les partenaires internationaux sur les thèmes de l'espace public, du paysage, des mobilités durables et de la participation citoyenne.

Il est proposé de renouveler la collaboration tripartite pour une nouvelle période de 3 ans (2024-2026), sur la base d'un budget 2024 de 20 180€ comprenant :

- 11 300€ répartis sur des actions en lien avec l'action internationale de Bordeaux Métropole ainsi que les compétences métropolitaines en matière d'aménagement urbain. Cette ligne restera constante pendant le temps de validité de la convention.
- la gratification de 4 stagiaires qui seront intégrés dans les services de Bordeaux Métropole, estimée à 8 880€ pour 2024 (660,60€ par mois en 2020, montant mis à jour chaque année).

3 - Bilan du partenariat ENSAP Bordeaux – Bordeaux Métropole

Les conventions s'inscrivent dans les accords de partenariats de la métropole et ont compris, en synthèse :

- un partenariat avec l'école supérieure spéciale d'architecture du Cameroun :

Le partenariat entre Bordeaux Métropole, la Ville de Bordeaux et la Communauté Urbaine de Douala a permis l'établissement de liens entre les écoles d'architecture bordelaise et camerounaise. Ceux-ci se sont matérialisés par diverses actions et ateliers, permettant la formation de professionnels camerounais, l'accueil d'étudiants camerounais à Bordeaux et des ateliers d'urbanisme sur la ville résiliente à Douala.

- un partenariat avec l'Université d'architecture d'Hyderabad en Inde :

Dans le cadre de l'accord de coopération Bordeaux Métropole/Gouvernement du Telangana 2015-2020, puis 2021-2024, l'ENSAP Bordeaux a travaillé en lien avec la fondation architecturale ADFI, la Jawaharlal Nehru Architecture and Fine Art University (JNAFAU). Les ateliers ont permis de travailler sur la mise en valeur de sites patrimoniaux à Hyderabad, de réaliser des études d'impact et des exercices de design urbain, de conduire des ateliers croisés sur la thématique « Habitat et transition démographique » avec une étude sur les Aubiers notamment.

- l'accueil de stagiaires chiliens et argentins (4 par an entre 2013 et 2016, 2 par an depuis 2017) et camerounais depuis 2015 dans les services de Bordeaux Métropole :

Des étudiants des facultés d'architecture de Douala (Cameroun), Rosario (Argentine) et Santiago (Chili) ont effectué des stages professionnalisant au sein des directions du patrimoine et des bâtiments. Ils ont notamment travaillé sur les espaces et les bâtiments publics de plusieurs villes de la métropole, mettant en perspectives méthodes et approches avec les pratiques de leurs pays respectifs.

4 – Perspectives du partenariat 2024-2026

L'ENSAP Bordeaux, Bordeaux Métropole et la Ville de Bordeaux s'engagent à collaborer sur leurs zones géographiques prioritaires communes.

Une annexe à la convention de partenariat sera établie chaque année, détaillant le programme d'actions de l'année.

En 2024, les actions porteront sur Bristol (Royaume-Uni), Hyderabad (Inde) et Lima (Pérou), ainsi que l'accueil d'étudiants-stagiaires de Douala (Cameroun), Rosario (Argentine) et Santiago (Chili). Au titre du jumelage Bordeaux-Lima, un étudiant-stagiaire péruvien sera également accueilli.

5 – Les modalités du partenariat entre Bordeaux Métropole, la Ville de Bordeaux et l'ENSAP Bordeaux :

Une annexe sera établie chaque année, pour s'adapter aux projets en cours à l'école.

Elle mentionnera précisément :

- les zones géographiques retenues,
- les thématiques des actions et leurs modalités de mise en œuvre,
- les périodes envisagées pour chaque action,
- le montant attribué par action et sa répartition entre les partenaires.

L'annexe, signée par les trois parties, rappellera le montant de l'enveloppe globale annuelle.

Le Conseil d'Administration de l'ENSAP Bordeaux sera régulièrement tenu informé du détail des actions conduites conjointement et des engagements financiers qui en découlent pour les deux parties, le cas échéant.

Les partenaires s'engageront à mettre en commun leurs ressources documentaires, intellectuelles et techniques, utiles à la bonne fin des actions dans le cadre de la coopération.

6 – Le financement du partenariat

En 2024, un budget global de 39 630€ est prévu pour le fonctionnement global de ces programmes, dont :

- 20 180€ financés par Bordeaux Métropole (dont 8 880€ correspondant aux indemnités de stages, versés directement aux étudiants),
- 6 700€ financés par la Ville de Bordeaux,
- 12 750€ financés par l'ENSAP Bordeaux.

Bordeaux Métropole procèdera au versement de la part annuelle de subvention, d'un montant de 11 300€, qui sera réparti selon le tableau suivant :

	Budget prévisionnel en € TTC	Participation de Bordeaux Métropole en € TTC	Participation de la Ville de Bordeaux en € TTC	Participation de l'ENSAP Bordeaux en € TTC
Action Lima, Pérou	11 000	4 150	2 450	4 400
Action Hyderabad, Inde	11 000	4 150	2 450	4 400
Action Bristol, Royaume-Uni	8 000	3 000	1 800	3 200
Accueil de 4 stagiaires	9 630	8 880	0	750
Total	39 630	20 180	6 700	12 750

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si

tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU l'article L 5111 - 4 du Code général des collectivités territoriales,
VU les différentes collaborations initiées depuis 2011 avec l'Ecole nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux,
VU la délibération n° 2015/0252 du 29 mai, reçue à la Préfecture de la Gironde le 9 juin 2015, adoptant le règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé par Bordeaux Métropole,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT l'intérêt de Bordeaux Métropole à étendre le rayonnement du territoire en collaboration avec les acteurs du territoire dans le cadre de ses actions de coopération à l'international.

DECIDE

Article 1 : d'approuver le programme d'actions communes pour l'année 2024 et le budget associé,

Article 2 : d'accorder chaque année sous réserve de leur inscription au budget primitif des années concernées une subvention de 11 300 € à l'ENSAP Bordeaux afin de mettre en place les actions détaillées dans le rapport,

Article 3 : d'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer la convention triennale et son annexe,

Article 4 : la dépense sera imputée sur le budget principal de l'exercice cours au chapitre 65 - article 657382 – fonction 048.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 1 décembre 2023

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 8 DÉCEMBRE 2023</p> <p>DATE DE MISE EN LIGNE : 8 DÉCEMBRE 2023</p>	<p>Pour expédition conforme, la Vice-présidente,</p> <p>Madame Céline PAPIN</p>
---	---